L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI, (MATIN,) 25 NOVEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 25 novembre.

Les derniers journaux français que nous avons reçus contiennent un document de la plus haute importance; c'est le rapport fait à la chambre des députés par la commission chargée d'examiner la conduite des ex-ministres détenus à Vincennes. Quoique ce document soit d'une extrême longueur, nous avons pensé que la plupart de nos abonnés le liraient avec intérêt, à cause des événemens auxquels il se rattache; et nous avons résolu de l'insérer dans notre feuille. Pour ne pas retarder la publication de nos avis de commerce, nous avons été obligés de le partager en deux parties; la première se trouve ci-après; la fin paraîtra dans le No. de demain, si les nouvelles que nous recevons par le courrier d'aujourd'hui ne nous forcent à en renvoyer l'insertion à une époque plus éloignée.

RAPPORT

De la commission d'accusation contre le ministère Polignac, présenté par M. de Bérenger, dans la séance de la Chambre des Députés du 23 septembre 1830.

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée de l'examen de la proposition d'accusation contre les ex-ministres signataires des ordonnances du 25 juillet dernier a mis à cet examen tout l'attention que réclamait un sujet sur lequel tant de regards sont fixés.

Au moment d'entrer dans la voie que la Charte vous ouvre pour obtenir la répression des faits qui ont si gravement compromis notre ordre social, vous avez dû désirer qu'une religieuse observation s'unît aux vues élevées de la politique, dans l'exercice d'un droit qui découle de nos institutions.

Ce vœu imposait à votre commission des devoirs dont elle a compris toute l'étendue. Elle a senti que vous l'investissiez d'une magistrature dont l'impartialité doit être le principal caractère.

C'est pour répondre à votre confiance que, dès les premiers jours, elle s'est déterminée à vous demander de lui déléguer une partie de vos pouvoirs: ils lui étaient nécessaires, aura-t-elle peut-être pour régulariser la détention de ceux des ex-ministres qui avaient été arrêtés sur la clameur publique, que pour fixer, par le concours de leurs déclarations et des témoignages, le véritable point de vue sous lequel cette accusation doit être envisagée.

Une instruction a donc été commencée: quatre des ex-ministres, détenus à Tours et à Saint-Lô, ont été transférés à Vincennes, en vertu des mandats d'amener décernés par la commission; ils ont été interrogés aussitôt, et sur-le-champ les mandats ont été convertis en mandats de dépôt. Des témoins ont été entendus: les pièces qui pouvaient servir d'élémens à l'accusation ont été demandées aux divers ministères, et examinées avec un soin scrupuleux. Partout les ordres et les mandats de la commission, exécutés par les huissiers de la chambre, ont trouvé obéissance.

Cette première instruction, qui établit et conserve vos droits, a également eu pour objet le besoin de vous éclairer, et celui d'offrir à la défense toute la latitude qu'elle a le droit de réclamer.

Néanmoins, les documens obtenus des divers ministères sont peu complets. Il est certain qu'au moment de la catastrophe, les plus importans ont été détruits, de sorte qu'un voile couvre encore la plupart des projets dont le développement devait assurer l'exécution des fatales ordonnances.

Mais, envisageant ces ordonnances dans leur ensemble, votre commission n'a pu se résoudre à les considérer comme un simple accident, c'est-à-dire comme un fait isolé, ne des circonstances du moment et sans lien avec le passé.

Elle a donc jeté un coup-d'œil sur les temps antérieurs, et elle a acquis la déplorable certitude que les ordonnances du 25 juillet étaient le complément d'un plan que la couronne méditait depuis plusieurs années. Mais, à peine rétabli sur le trône de ses pères, Louis XVIII avait pu apprécier les projets des courtisans et ceux des membres de sa famille. Tels ils étaient lorsqu'au commencement de notre révolution ils avaient quitté le sol de la France, tels ils étaient lorsqu'il revint avec eux de l'émigration.

Ce long exil sur une terre étrangère, ces jours d'adversité qui, pour tant d'autres, auraient pu devenir la matière de fructueuses leçons, avaient été stériles pour eux. Louis XVIII lutta péniblement contre leurs exigences; il le fit quelquefois avec bonheur, et souvent sans succès.

En dehors de son gouvernement, il se formait d'autres conseils dont l'action se faisait insensiblement sentir sur toutes les branches de l'administration et en paralysait le mouvement.—Déjà on apercevait deux gouverneurs dans l'état.

La vieillesse de Louis XVIII sentit la triste influence de ces conseils; sous lui commença ce ministère de six années dont la mission parut être d'accomplir la contre-révolution sous lui, et peut-être malgré lui; l'Espagne vit une armée française étouffer ses élans de liberté, et la célèbre ordonnance d'Andujar annulée de fait au moment de sa publication.

A la mort de ce monarque, les projets ébauchés sous son règne commencèrent à recevoir leur exécution. Le nouveau roi se hâte de donner satisfaction au clergé par la loi sur le sacrilège, aux émigrés par celle de l'indemnité; il tente d'abolir la liberté de la presse par ce projet de loi qui éleva contre le ministère qui en fut l'auteur de si justes ressentimens. Il tenta d'asservir la profession la plus utile à l'humanité par un autre projet sur les jurys médicaux et les écoles de médecine.

Il essaya de préparer les esprits à la suppression du jury, en proposant cette suppression pour les crimes de barratrie et de piraterie. Enfin la contre-révolution fut hautement avouée, et l'avenir qu'on réservait à la France ne fut plus un mystère. Tous les intérêts furent menacés à la fois.

Toutefois, dans cette chambre, où le ministère s'était fait tant de partisans, il se formait une opposition qui, vivement secondée par l'opinion publique, commençait à se rendre redoutable.

Menacé de perdre la majorité dans les chambres, le gouvernement prit la résolution hardie de convoquer de nouveaux collèges; il espéra, à force de menaces, de fraudes et de corruptions, obtenir des choix favorables, et c'est par là qu'il acheva de révolter tout ce qui dans la nation avait un cœur droit et le sentiment du bien.

En même temps, et afin de rassurer la chambre des pairs, il la remplit de ses créatures, et s'efforça d'en changer la majorité par la plus nombreuse et la plus impopulaire des promotions. Heureusement les élections ne répondirent pas à ses espérances, et devant une chambre nouvelle on comprit qu'il fallait ajourner les desseins qu'on méditait.

Mais la nation n'est plus confiante que la nôtre; lorsque l'ouverture de la session de 1828, elle entendit de la bouche de son roi la promesse d'un meilleur avenir, elle y crut; elle oublia le passé, trompée tant de fois, elle se livra encore à l'espérance.

Il paraît de l'ingratitude à ne pas reconnaître les services que le nouveau ministère rendit au pays, dans le cours de la première session. La loi destinée à réprimer les fraudes électorales, celle sur la presse, quoiqu'on eût à y regretter l'absence du jury, sont des monumens qui attestent un désir de donner au pays quelques-unes des garanties depuis si long-temps attendues.

Mais ce désir était un sujet de défiance pour une cour soupçonneuse et peu sincère. Le ministère de cette époque se soutenait péniblement; il laissa s'écouler la seconde session sans résultat utile pour le développement de nos institutions.

Les chambres se séparèrent; de tristes pressentimens occupaient le public: ils ne furent hélas! que trop tôt justifiés.

La création du ministère du 8 août frappa la France de stupeur. Après tant de gloire, après avoir vu tous les peuples de l'Europe rendre hommage à notre courage dans les combats, à notre résignation dans le malheur, à notre fidélité à remplir des engagemens et à acquitter des charges que la famille qui occupait le trône avait contractés à nous imposer, il était donc réservé à notre héroïque nation de recevoir de son roi plus d'outrages en un seul jour que l'étranger n'eût jamais osé lui en faire.

Ainsi on redoutait qu'une armée pleine de valeur ne partageât les sentimens du pays, en l'humiliant en lui donnant pour chef l'homme dont le nom lui rappelait tant d'amères souvenirs. Les excès commis en 1815 avaient révélé le pays. On confie le ministère de l'intérieur à celui que ses cruelles catégories rendirent alors si impopulaire. Enfin la France réclamait à grands cris l'exécution de la Charte, et on met à la tête de notre diplomatie l'homme qui si long-temps refusa de la reconnaître.

Quels étaient donc ceux qui, dans cette paix profonde où nous vivions, poussaient le roi à de telles mesures? Quels étaient les conseillers secrets qui l'engageaient à se mettre ainsi en guerre avec tout un peuple? Hélas! leurs noms échappent à nos investigations; l'accusation d'ailleurs trouve déjà assez de coupables sans qu'il soit utile de chercher à en augmenter le nombre.

Disons toutefois que si M. le prince de Polignac paraît être le confident le plus intime des projets de Charles X, disons que, dans l'opinion de la France, il représente à lui seul toute la faction contre-révolutionnaire, et que chaque fois que cette faction avait menacé de saisir le pouvoir, c'était lui et toujours lui qu'elle offrait aux espérances des ennemis de l'ordre et des lois.

La composition d'un tel cabinet était significative, la France ne put se méprendre sur son objet; l'eût-elle fait, les journaux, organes de la cour, le lui auraient assez révélé; jamais contre-révolution ne fut plus audacieusement ni plus imprudemment annoncée.

Une lutte sur la prééminence dans le conseil ne tarda pas à s'élever entre le ministre favori et le plus fougueux de ses collègues. Pour le remplacer, on fit venir des départemens un homme qu'aucune célébrité parlementaire ou politique ne semblait recommander. La France s'en étonnait; elle demandait ce qui pouvait justifier un tel choix; elle recherchait, avec inquiétude, quelle avait été la vie de ce nouveau ministre!

Une présidence de collége électoral, suivie d'un avancement rapide et inusité dans la magistrature, un discours récent à l'occasion de son installation auprès d'un grand corps judiciaire, étaient tout ce qu'on en savait. On put supposer qu'il avait donné des gages secrets de ses sentimens et de sa coopération.

Néanmoins, l'impartialité de votre commission ne lui permet pas de taire un Mémoire que M. Guernon de Ranville a fait joindre à l'instruction, et qu'il remit au prince de Polignac le 15 décembre 1829, c'est-à-dire moins d'un mois après son élévation au ministère, et qui, selon lui, fait connaître dans quels sentimens il y entrait. "La chambre des pairs, y dit il, ne peut avoir pour nous ni confiance, ni affection; toutefois, cette chambre ne nous sera pas hostile. Il n'en sera pas de même de la chambre des députés: là, mille haines, mille ambitions se ligueront contre nous; à la veille d'une lutte aussi inégale, plusieurs partis peuvent être pris, mais celui que l'opposition croit être dans les vues du ministère, et que font pressentir les bruits de coup-d'état, celui enfin auquel quelques royalistes imprudens voudraient pousser le gouvernement, consisterait à dissoudre la chambre, et à en convoquer une nouvelle, après avoir modifié par ordonnance la loi électorale, et suspendu la liberté de la presse en rétablissant la censure. Je ne suis si cette marche sauverait la monarchie, mais ce serait un coup-d'état de la plus extrême violence; ce serait la violation la plus manifeste de l'article 35 de la Charte; ce serait la violation de la foi jurée. Un tel projet ne peut convenir ni au roi, ni à des ministres consciencieux."

C'est ainsi que dès-lors M. de Ranville jugeait les mesures aux quelles plus tard il eut la faiblesse de concourir.

Le prince de Polignac devint président du conseil; c'est lui qui communiquait avec le roi, et, soit qu'il ne fût qu'un instrument entre les mains de ce prince et de ses familiers, soit qu'il fût sciemment l'âme de la faction, il paraît démontré qu'il préparait et provoquait tout le travail du cabinet.

Mais, de toutes parts, les citoyens se disposaient à la défense de leurs droits; dans l'attente des coups-d'état, on s'unissait pour y résister; les associations pour le refus de l'impôt se propageaient; la conservation des libertés publiques était un besoin dont l'appréciation pénétrait dans toutes les classes de la société. Vainement traduisit-on devant les tribunaux ces associations patriotiques, la magistrature, tout en les condamnant, prononçait des arrêts qui consacraient la légalité de la résistance: et la sanction judiciaire donnée à ce principe ne fut pas l'un des moindres services qu'elle rendit au pays.

Le gouvernement fut obligé de s'arrêter, de nier même les intentions qu'on lui prêtait; l'hypocrisie vint au secours de l'impuissance; mais il s'assurait toutes les positions; il peuplait les emplois de ses créatures, il en expulsait tout ce qui avait un cœur pour la patrie et un sentiment pour les institutions libérales dont quarante ans d'un laborieux combat nous avaient dotés.

Huit mois s'écoulèrent; on ne pouvait tarder plus long-temps d'assembler les chambres. La crise approchait, le grand jour arriva où la royauté et son déplorable cortège parurent en présence de la nation. Qu'ils furent coupables les ministres qui mirent dans la bouche du prince la plus imprudente des menaces!

Rappelez-vous, Messieurs, comme à la suite de cette séance royale les cœurs furent contristés; rappelez-vous combien les hommes les plus dévoués à la monarchie souffraient de voir la royauté ainsi compromise; et, comme si quelque chose eût manqué à d'aussi dures paroles, à un dessein si marqué d'irriter les esprits, le journal confident habituel du cabinet et des perfidies de la faction contre-révolutionnaire publia au même instant la paraphrase la plus insultante pour la chambre et pour le pays qu'elle représentait.

La chambre devait au roi la vérité; elle se prépara à la lui dire dans le comité secret où elle discuta son adresse; elle ne fut pas surprise de l'imprévoyance des conseillers de la couronne, objets de tant de défaveur. Ils dédaignèrent d'exposer un plan de conduite, un système d'administration. C'est que probablement ils n'osaient avouer leurs projets. Tant d'aveuglement et d'ignorance de leur position fut tout ce qui, de leur part, resta de cette mémorable séance.

Une notable majorité s'prononça en ces termes l'adresse au roi:

"L'intervention du pays, disait la chambre, fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux du peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement, nous contraignent à vous dire que ce concours n'existe pas.

"Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous, qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple, que la haute sagesse de votre majesté prononce!"

Ces nobles paroles ne sont pas entendues, et la chambre est aussi surprise que blessée de la réponse qui lui est faite. "J'avais droit, dit le roi, de compter sur le concours des deux chambres; mon cœur s'affige de voir les députés déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas."

Perfide insinuation! à laquelle les conseillers de la couronne ne craignirent pas d'ajouter que les résolutions annoncées dans le discours du trône étaient inattaquables.

La chambre fut ajournée; et cet ajournement était le prélude du sort qu'on lui réservait. Sa dissolution ne fut pas prononcée sur-le-champ; le ministère voulait avoir le temps de préparer de nouvelles élections, et, comme on le verra bientôt, d'exercer sur elles la plus coupable influence.

On comptait, d'ailleurs, chez une nation enthousiaste de la gloire, frapper les esprits par l'éclat d'une grande entreprise militaire: l'injure faite à notre pavillon en devint le prétexte. On ne négligea rien pour son succès: les trésors de l'état furent prodigués, les meilleures troupes furent dirigées sur nos côtes, et un armement immense destiné à leur transport; ces dépenses, faites sans l'intervention des chambres, suffiraient seules pour motiver une accusation, si elle ne s'effaçait devant celle qui nous occupe.

Mais le succès qu'on se promettait eût été incomplet et sans valeur si on l'eût obtenu par l'un de ces guerriers, orgueil de la France, qui avaient si souvent cimenté nos soldats à la victoire.

Le commandement de l'expédition fut donné au même général dont l'apparition au ministère avait si fort révolté l'honneur français. On comptait sur son triomphe pour anéantir nos libertés. La nation ne s'y méprit pas; et si elle accompagna de ses vœux la flotte qui portait tant de Français, il fut facile d'apercevoir combien cette expédition était peu populaire.

Déjà depuis quelques mois la France était épouvantée du spectacle qu'offraient quelques uns des départemens de l'ancienne Normandie. Les flammes dévoraient sans distinction la cabane du pauvre et la maison du riche. D'affreux incendies, dont les véritables auteurs échappaient aux recherches de la justice, forçaient les citoyens à s'armer pour veiller eux-mêmes sur leurs propriétés, et livraient les esprits à la plus vive exaspération.

Il était peu naturel d'attribuer ces crimes à une malveillance particulière; on en chercha la cause dans une combinaison politique, et les soupçons s'élevèrent jusqu'aux ministres.

Votre commission s'est fait communiquer les extraits des nombreuses procédures instruites sur ces crimes. Elle a parcouru les volumineuses correspondances auxquelles elles ont donné lieu, et elle y a trouvé tant d'obscurité, qu'il lui serait difficile d'asseoir à cet égard un jugement de quelque poids.

"Il est certain cependant que les incendies de la Normandie ne sont pas des crimes privés, ni qu'on puisse attribuer à des individus isolés et sans rapport entre eux; il est certain qu'un genre de fanatisme y joue un rôle; divers faits, et notamment le silence opiniâtre des individus surpris au moment du crime et mis en jugement, semblerait le prouver.

Des condamnations capitales ont été prononcées, les coupables ont entendu leur arrêt de sang-froid, et ont montré la plus incompréhensible obstination, comme si un serment les eût liés au secret, et leur eut donné le courage d'affronter la mort.

Les magistrats continuent leurs recherches; il faut attendre du temps la révélation de ces horribles trames.

Cependant, une nouvelle division se manifestait dans le cabinet, il est rare de rencontrer sept hommes également disposés à braver la haine publique pour renverser les lois et les institutions. Deux ministres reculaient devant les projets de leurs collègues, et paraissaient en redouter la terrible responsabilité.

Il fallait songer à les remplacer, et, comme on avait besoin d'hommes d'action, on cherchait parmi nos célébrités celles qui avaient donné le plus de gages à la contre-révolution, et dont, par conséquent, le caractère devait être le plus antipathique au pays.

M. le comte de Peyronnet, dont le nom rappelait si tristement le souvenir de l'administration flétrie par la dernière chambre; M. de Peyronnet sur lequel, outre une accusation générale non encore purgée, pesait de tout son poids celle relative aux cruautés et au déni de justice envers les hommes de couleur de la Martinique, libres reçut le portefeuille de l'intérieur; son caractère entreprenant le fit juger propre à diriger l'accélération de mouvement qu'allait recevoir cette branche de l'administration publique. Un démembrement du même ministère fut donné à M. le baron Capelle; il s'était montré habile dans l'art de conduire les élections, ce fut son titre de faveur.

Enfin, M. de Chantelauze avait fixé sur lui l'attention de la couronne par le vœu exprimé dans la précédente session de voir s'opérer un 6 septembre monarchique. Les sceaux lui furent confiés; disons toutefois qu'il fallut lui faire violence. Son interrogatoire renferme à cet égard des détails qu'il est du devoir de l'instruction de reproduire. Nommé une première fois ministre de l'instruction publique, il refusa.

Nommé plus récemment au département de la justice, il exprima le même refus; mais de nouvelles circonstances, dit-il, ne le laissèrent pas libre de persister dans cette résolution. Effectivement, on a trouvé, dans les pièces saisies au Tuileries, la lettre originale que lui écrivit M. de Polignac. Elle est datée du 30 avril. On y a également trouvé copie de la réponse que fit M. de Chantelauze à cette lettre: elle est datée de Grenoble, le 9 mai suivant; il y exprime une grande défiance de lui-même; il croit peu convenable, à la veille de la convocation des collèges, de modifier le ministère: dans tous les cas, il regarde comme une nécessité de rappeler M. de Peyronnet au pouvoir. "Sa présence au conseil lèverait, ajoute-t-il, quelques objections qui me sont personnelles, car un engagement que je ne puis rompre me lie en quelque sorte à ses destinées politiques. Il m'en coûte d'avouer que, même en ce cas, j'aurais une peine très grande à me déterminer au sacrifice qu'on me demande. Au reste, je suis prêt à partir pour Paris lorsque l'ordre m'en sera donné. Ce n'est que là que je pourrai juger si mes avis et mon concours seraient utiles au service du roi."

Cette lettre, il le paraît, fut immédiatement mise sous les yeux de Charles X, et le refus qu'elle exprimait fâcheusement interprété par le monarque; car une lettre du roi à M. de Polignac, encore saisie aux Tuileries, et datée de St. Cloud, du 14 mai, disait: "Je vous renvoie, mon cher Jules, la longue lettre de M. de Chantelauze. Elle dit tout (1), excepté le fin mot de la chose; c'est qu'il a peur de perdre une place agréable et inamovible pour en prendre une malheureusement trop amovible. Au surplus, je ne change rien à nos projets, et s'il nous convient toujours, comme je le crois, nous le ferons presser par Peyronnet."

M. de Chantelauze reçut donc l'ordre de se rendre à Paris, et on parvint à triompher de sa répugnance. La commission doit encore mentionner une pièce qu'il a fait joindre au procès; c'est une lettre adressée le 18 mai à M. son frère, conseiller à Montbrison, dans laquelle il lui disait: "Nous avons l'un envers l'autre gardé un long silence; je viens le rompre le premier, car je ne veux pas que tu apprennes par le *Moniteur*, et avec le public, l'événement le plus important, et je crois le plus malheureux de ma vie, c'est ma nomination comme garde-des-sceaux. Voilà deux moisque j'oppose une résistance soutenue à mon entrée au conseil. On ne me laisse plus même aujourd'hui mon libre arbitre, et les ordres qui me sont donnés ne me permettent plus que l'obéissance. Je me résigne à ce rôle de victime. Veille sur les élections, car, j'oserais le dire, il serait maintenant pour moi chose heureuse."

MM. de Courvoisier et Chabrol entrèrent du conseil. M. de Montbel, après avoir successivement occupé les ministères de l'instruction publique et de l'intérieur, passa aux finances; ainsi se trouva modifié le cabinet.

Une chose frappa dans cette modification, c'est qu'elle ne fut point délibérée en conseil, et qu'elle se fit sans le concours des ministres conservés. M. de Ranville l'a déclaré dans son interrogatoire. La preuve en est d'ailleurs écrite dans la lettre déjà citée du prince de Polignac à M. de Chantelauze. "Je n'ai pas besoin de vous dire que le plus grand secret doit être gardé sur le contenu de cette lettre, qui n'est connue que des augustes personnages qui s'y trouvent nommés."

Ainsi c'était une pensée en dehors du cabinet, c'était une influence étrangère à ses membres qui dictait les nouveaux choix. Les ministres maintenus ne les connaissent que par le *Moniteur*.

Cette pensée, cette influence étrangère, M. de Polignac en avait seul le secret: il réunissait autour de Charles X les ministres qu'il jugeait les plus propres et les plus ardens à seconder ses vues.

M. de Peyronnet, interrogé s'il croyait que son entrée au ministère eût été motivée sur le dessein de modifier le système dans lequel avait paru être formé le ministère du 8 août, s'est borné à répondre que les intentions du roi lui avaient paru n'avoir été que de rendre le ministère plus propre aux discussions de la tribune. La chambre appréciera le mérite de cette réponse.

Avant la modification du cabinet, le ministère s'occupait déjà d'obtenir des élections favorables; ce mouvement ministériel accompli, il se livra tout entier à ce soin.

Chaque ministre fit sa circulaire, chaque directeur-général la répéta à ses subordonnés; chaque agent secondaire la transmit aux employés inférieurs, et cette succession de menaces, de promesses, d'injonctions, pénétrait dans tous les rangs de l'administration, y portait, avec la corruption, l'effroi, le trouble, et ne laissait d'autre alternative aux fonctionnaires que de perdre leurs emplois, les moyens d'existence de leur famille, ou de manquer à leurs devoirs envers la patrie, en secondant un ministère qui la trahissait.

M. de Montbel, dans sa circulaire adressée aux agens des finances, disait:

"Si, en retour de la confiance que le gouvernement du roi lui témoigne, un fonctionnaire public refusait d'unir ses efforts aux siens, et se mettait en opposition avec lui, il briserait lui-même les liens qui l'attachent à l'administration, et ne devrait plus attendre qu'une sévère justice."

M. de Peyronnet ajoutait à ces paroles menaçantes un système organisé de délation: "Vous me donnerez sur leur conduite (disait-il à ses préfets) des renseignemens confidentiels; je ne les ferai connaître qu'à leurs ministres respectifs, qui prendront à leur égard les mesures que leur dictera leur prudence."

Et, effectivement, M. de Peyronnet s'empare de la direction des élections: sa correspondance devient d'une effrayante activité; il excite, il aiguillonne les autres ministres ses collègues; il leur dénonce les fonctionnaires timides afin qu'ils soient encouragés, les tièdes afin qu'ils soient admonestés et changés de résidence, et enfin ceux qui paraissent peu disposés à voter dans le sens ministériel, pour que justice en soit promptement faite.

La commission a parcouru cette correspondance de la haute administration avec ses agens, et des agens avec l'administration; le sentiment qu'elle a éprouvé est celui d'un dégoût profond, lorsqu'elle a vu la degré de perversité du ministère, et le degré d'avilissement dans lequel un grand nombre de fonctionnaires de tous les ordres sont tombés; elle n'hésite pas à le reconnaître: c'en était fait de la morale publique parmi nous si cet odieux système se fût prolongé. Qu'il en reste au moins cette grande leçon, que tôt ou tard tous les faits sont connus, tous les actes sont jugés, et que celui qui a manqué à sa conscience et à ses devoirs finit toujours par recevoir la punition de sa faiblesse.

Le ministère trouve tous les moyens légitimes pour obtenir des suffrages: "Une place d'inspecteur d'académie est vacante, dit M. de Peyronnet au ministre de l'instruction publique: elle est demandée par le fils d'un procureur du roi, homme très-influent; il faut, si on ne croit pas devoir accueillir sa demande, ajourner la nomination jusqu'après l'élection.

"Deux bourses, écrit le même ministre, sont demandées par le préfet de.... pour deux fils de deux électeurs influens; il faut se hâter de les donner avant l'élection."

Tantôt, c'est en flattant la vanité et lui donnant l'espérance d'être satisfaite, qu'on s'efforce de vaincre les scrupules de la conscience. "Il a de l'amour-propre, écrit encore M. de Peyronnet au ministre des finances, en parlant d'un directeur des domaines, et cet amour-propre pourrait être stimulé par l'espoir de devenir chevalier de la Légion-d'Honneur, distinction qu'il n'a pas quoique très-ancien directeur."

Une autre fois ce ministre signale à son même collègue un sous-inspecteur des domaines comme électeur douteux, et aussitôt il lui est répondu: "J'écris aujourd'hui à son conservateur pour qu'il lui communique les intentions de l'administration, c'est-à-dire qu'il ait à voter pour les candidats royalistes ou à donner sa démission."

Il n'est pas, Messieurs, jusqu'aux villes entières, c'est-à-dire aux intérêts des localités, qu'on ne soumette à cette action honteuse de la menace ou des promesses.

"La ville de ***, écrit M. de Peyronnet au ministre des finances, a adressé à votre excellence des réclamations au sujet de l'établissement d'une nouvelle communication de postes par ***. Sans préjuger le fond de la question, il contient, dans les circonstances actuelles, qu'en admettant une réponse négative, *elle n'arrive pas avant l'élection;* et, s'il doit y avoir faveur, qu'elle ne soit due qu'à la sollicitation des députés royalistes."

En même temps, le ministre des affaire ecclésiastiques ne craignait pas de compromettre ce qu'il y a de plus sacré dans l'état, la religion, en appelant le clergé dans l'arène des factions. Combien il a été douloureux de voir des prélats répondre à cet appel par les mandemens les plus contraires à l'esprit du christianisme, et, dans des lettres confidentielles à leurs curés, l'oublier au point de faire du vote électoral en faveur du ministère *un devoir de conscience très positif.* Disons toutefois que, si la religion a à déplorer de tels égaremens, il est d'autres évêques qui ont conservé pour l'honneur de l'épiscopat, et qui, véritables apôtres de l'Evangile, ont mieux compris leur ministère de paix et de charité; la vénération, la reconnaissance des fidèles sont la digne récompense de leurs vertus.

Le veille, le jour même de la première assemblée des colléges, et comme pour donner un avertissement aux électeurs, le ministère nous apprend avec éclat qu'un ministre d'état, un maître des requêtes, des lieutenans-généraux, membres de la précédente chambre, sont, ou destitués de leurs fonctions, ou mis à la retraite.

C'est ainsi que, par un système largement organisé, on espère intimider tout ce qui tient au gouvernement par quelque lien. Mais plus le ministère multipliait ses moyens de succès, plus l'opinion constitutionnelle se montrait forte et redoutable; il était facile de voir que la lutte serait laborieuse. On appréhende de succomber: alors, ô déplorable aveuglement! on recourt à l'expédient de faire intervenir le monarque et de mêler son nom à ces infâmes intrigues; on dégrade la royauté, on la fait descendre de ces hauteurs où le respect des peuples l'avait placée; on met dans sa bouche le langage le plus propre à lui aliéner l'amour de la nation.

Dans cette funeste proclamation aux électeurs Charles X se déclare offensé; et de quoi? de ce qu'une chambre fidèle lui a dit la vérité sur les ministres. Le cabinet usera ainsi à la France le spectacle d'un monarque qui se plaint de ce qu'on lui a révélé cette vérité, que les bons rois ont tant d'intérêt à connaître.

La proclamation fut délibérée en conseil; M. de Polignac fut assez hardi pour la contresigner.

(A continuer.)

(1) Ce prince écrivait de Grenoble, où il semblerait qu'il avait été attiré à son retour de Provence par le dessein d'une entrevue avec M. de Chantelauze.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉES.

Goël. Josefa, Padron, Campêche, F. Tio.
Goël. Trader, Burrows, Sisal, J. Goulé.
Goël. Lensor, Fernández, Trinidad de Cuba, S. Cucullu.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, Howren, des passes, ayant mis en mer le navire Chandler Price, le brick William, et deux goëlettes espagnoles—l'a amené dans le port les bricks Franklin et Belvidere; ce dernier ayant fait des avaries, étant resté échoué 36 heures sur les brisans du Nord. Il a mis en rivière le Lookouth, avec perte de son gouvernail, une ancre et un cable.

Navire Gibraltar, Baker, de Boston, au capitaine avec un chargement à divers consignataires dont les noms se trouvent dans la partie anglaise.

Navire Hewes, Spear, de Thomastown, avec de la chaux à G Howes.

Brick Franklin, Brown, en 12 jours de Philadelphie, à Withall Jaudon & co. avec un chargement assorti. (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

Brick Belvidere, Harvey, de New-York, avec foin, pierres et briques à W. & J. Mongomery.

Brick Polesky, Webb, de Thomaston, avec 1100 barils chaux au capitaine.

Goël. Nancy, Miner, Bressos St. Yago, sur lest.

Deux goëlettes de la côte, avec 200 boucauts sucre à J Lalande.

A SORTIR MILES DU PORT:

Brick Corinthian, de Bath, avec des produits.
Brick Caroline, Nicholson, de Bath, dito
Goël. Duane, Green, de Matamores, avec des cuirs.
Brick Jasper, Colburn, de Hallowel, avec du foin.
Brick Adriatic, Evans, Pensacole, sur lest.
Brick Watchman, Nason, Baltimore, ditto.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 25 NOVEMBRE 1830.

LES PETITS BRACONNIERS
OU
LES ÉCOLIERS EN VACANCES.

Vaudeville en un acte par MM. Merle et Brazier, dans lequel Mme. Bordoulet jouera le rôle de Félix.—*Précédé de*

TONY
OU
CINQ ANNÉES EN DEUX HEURES.

Vaudeville en deux actes par MM. Brazier et Melesville.

Le spectacle commencera par
UNE HEURE DE MARIAGE

Opéra en un acte, par M. Etienne, musique de Daleyrac.

Incessamment, **27, 28 & 29 JUILLET,** Tableaux Episodiques des Trois Journées.

☞ Le **BALTIC**, capitaine Bradford, de Boston, décharge sa cargaison vis à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de recevoir leurs marchandises. 24 nov

POUR BALTIMORE—*(Passage seulement)*—Le beau brick fin voilier **AJAX**, capit. R. Benthall, descendra de la côte où il est en chargement, vers le 28 du courant, et fera voile le 30. Il a des logemens convenables. S'adresser à bord, ou bien à
28 nov J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LES BRASSES DE ST. YAGO.

La goëlette fine voilière **SWAIN**, capt. Green, est maintenant prête à prendre charge et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins Rieux, ou bien à
25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.

Le beau brick neuf **AVIS**, enregistré A, No. 1, doublé, cloué et cheville en cuivre. S'adresser à
25 nov THEO. NICOLET & CO.

PARA SOTO-LA-MARINA Y TAMPICO

La superior y muy velera fragata mexicana **LA PERLA**, su capitan L. S. Dunbar, lista para admitir su cargamento. Se despachará el 28 del corriente.—Por ajuste del flete ó pasage (teniendo buenas comodidades) acudir al capitan á bordo ó á
JAMES W. BREEDLOVE,
23 de nov.—3 calle de Magazin

POUR BOSTON.

Le navire **OLYMPIA**, Capt. Wood, pour passage seulement s'adresser à PERRET & CHARBONNET.
22 nov.

LETTRES DE CHANGE sur Boston, à vendre par
25 nov THEO. NICOLET & CO.

20 CAISSES Vin pâle de Xéres, de qualité supérieure, reçues et à vendre par
25 nov. J. W. ZACHARIE & CO.

33 BARILS Huile rafinée de qualité supérieure, en débarquement du brick Baltic, à vendre par
25 nov STETSON & AVERY.

MORUE, MAQUEREAU, &c.—311 barils Maquereau Nos. 1, 2 et 3; 41 demi-baril Nos. 1 et 2; 330 caisses Morue large et blanche; 15 bls. Cranberries d'excellente qualité; 30 do. Pommes sèches, 10 do. Bêteraves, en débarquement du brick Baltic, et à vendre par
25 nov STETSON & AVERY.

Habillemens de Modo,
DE PHILADELPHIE,
Magasin rue de Chartres, No. 7.

Le soussigné ayant transporté son magasin de la rue Conti No. 28, à la rue de Chartres, No. 7, offre ses remerciemens à ceux qui lui ont, jusqu'à ce jour, accordé leur pratique, et les prie de vouloir bien lui continuer leurs encouragement.

☞ Il tient un assortiment **D'HABILLEMENS D'HOMMES**, faits à Philadelphie d'après les dernières modes de Londres et de Paris, qu'il vient de recevoir.

*** Ses prix sont excessivement bas.
25 nov—6m JAS. BURK.

EN débarquement des navires Talma, Azelia, Cassander, Neptune et autres de New-York et à vendre au No. 39, rue de la Levée.

100 caisses chocolat apprêté,
15 colis brodequins fins,
60 barils ale de Mounsey,
80 barillets beurre de Goshen 1ère. qualité,
30 boucauds fromage de Goshen frais,
200 colis thé de diverses qualités en caisses et boites de 6 et 13 livres,
21 pipes et quart de pipes vin des Canarie,
40 quart de pipes vin de Colmenar,
50 barillets pois (split-peas)
25 demi baril bœuf de famille de Fulton,
60 barillets tabac de Richmond,
24 nov. THOMSON & GRANT.

J. G. ARBAIZA & CO.

VIENNENT de recevoir par le paquebot Berlin, de New-York, un joli assortiment de chaussures telles que Bottes de [illegible] dernier genre, Brodequins [illegible] commun, Souliers pour [illegible] Bottines et Souliers [illegible] d'une [illegible] et [illegible] mois et demi, qu'ils vendront à des prix très modérés. 24 nov

A LOUER.

La jolie **BATISSE** à trois étages, située rue du Canal, appartenant à Lewis E. Brown. S'adresser à
23 nov J. W. ZACHARIE & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Ventes de propriétés de grandes valeur.

Il sera vendu samedi 4 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett,

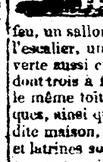

UNE MAISON située rue des Français, près de l'esplanade, entre les rues Moreau et Victoire, en briques et couverte en ardoises, consistant en quatre appartemens, dont trois à feu, un sallon, quatre cabinets, et une cave sous l'escalier, une cuisine à étage, en briques et couverte aussi en ardoises, de quatre appartemens dont trois à feu. Le corridor se trouve placé sous le même toit que la maison, et est carrelé en briques, ainsi qu'une galerie qui fait partie de la dite maison, la cour est carrelée en briques, puits et latrines sont aussi en briques. Le tout bâti sur un terrain mesurant 22 pieds de face, (non compris les mitoyennes) sur 66 pieds de profondeur, (plus ou moins,) bien construit et toute neuve, la maison maintenant occupée donne un revenu de $35 par mois.

Elle est assurée pour sept mois et a un bail de onze mois, à compter du 8 du mois d'août passé.

DE PRS.

QUATRE TERRAINS.

1o. Deux terrains situés près du bassin de la Compagnie de Navigation. Ces deux terrains sont désignés par les Nos. 11 et 12, au plan dressé le 21 février par Mr. Joseph Pilié. Voyez de la ville. Le No. 11 mesure 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de la rue St. Pierre. Le No. 12, mesure aussi 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de